

La lettre aux responsables

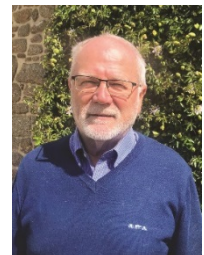


Mesdames, Messieurs,

Voici la lettre aux responsables de septembre 2020. Au format newsletter, elle s'affiche directement dans le corps de votre mail et s'adapte parfaitement à tous vos supports (ordinateur, tablette smartphone) pour un meilleur confort de lecture.

Continuons d'étendre la portée de cette lettre en nous efforçant d'y associer l'ensemble de nos associations. L'information de tous permet l'adhésion de tous.

[Imprimer en PDF](#)



La rentrée aussi pour nos associations !

Adhérents comme responsables, vous attendez avec impatience de pouvoir reprendre, en partie, vos activités. Et ce, pour votre plus grand bonheur !

Comme la Fédération nationale l'a fait tout au long de cette crise sanitaire, elle continuera à vous communiquer les informations utiles au fonctionnement de votre association en cette période encore incertaine.

Pour que cette reprise s'effectue dans les meilleures conditions, il faudra bien sûr, encore et toujours, respecter les gestes barrières que nous connaissons tous désormais : distanciation physique, lavage des mains régulier, limitation des objets transmis de main à main, et toujours pas d'accolades ni d'embrassades. Nous savons également qu'il nous faudra porter notre masque de protection dans tous les lieux clos, y compris les salles municipales que nous occupons généralement.

En revanche, la limite des rassemblements que la loi d'urgence sanitaire avait fixée à 10 personnes ne s'applique plus depuis le 11 juillet.

Donc, si tous les gestes barrières sont respectés, nous pouvons nous réunir à nouveau plus nombreux.

Au-delà de ces généralités que les Pouvoirs publics ont instaurées au niveau national, il peut exister des spécificités départementales ou locales. En effet, les Préfets et les Maires sont habilités à prendre des mesures supplémentaires qu'ils jugeraient utiles. Rapprochez-vous de votre Préfecture (<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures>) et de votre Mairie pour savoir si de telles dispositions s'appliquent dans votre département et dans votre commune.

Dans ces conditions, de nombreuses activités, tout particulièrement celles qui se déroulent en plein air, peuvent reprendre : la marche ou rando, les pique-niques, les sorties ou encore la pétanque. Pour les activités qui se déroulent en lieux clos, après avis de la Mairie, il appartient aux responsables des associations d'apprécier ce qu'il est possible de faire, notamment en fonction de la nature des activités (peut-on organiser un jeu de société en respectant le mètre de distance, avec un masque... ?) et de la population de ses adhérents (on sait parfois que telle personne est vulnérable, etc.).

Bien entendu, tout ce qui permet d'éviter les échanges manuels est également à préconiser : en cas de pique-nique, il est préférable que chacun apporte son repas. Et pour tous les jeux de cartes ou autres (triominos par exemple), innovons par des jeux de connaissance (il en existe d'innombrables et très bien faits accessibles gratuitement sur internet), des jeux littéraires... !

Concernant plus particulièrement les activités physiques, le ministère des Sports a réactualisé le 14 août dernier, discipline par discipline, ses préconisations (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14129>) et vient de publier en date du 9 septembre un Guide de rentrée sportive (<https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guiderentreesportive.pdf>).

Mais avant tout, nos associations restent responsables et doivent tout d'abord garantir la sécurité et la santé de leurs adhérents. Nous pouvons agir, reprendre nos activités associatives moyennant le respect de quelques règles... et de bon sens. Nous ne sommes pas encore revenus à la situation d'avant l'épidémie et il convient de rester vigilant en toute circonstance et de se renseigner régulièrement auprès des Préfectures et Mairies pour savoir comment les choses évoluent... et s'y adapter.

Bonne reprise à toutes et tous !

Henri Lemoine

Président national



Vie statutaire

Assemblées générales : comment les organiser

A ce jour, plus de 30 fédérations départementales n'ont pas encore tenu leur assemblée générale annuelle. Jusqu'au 11 juillet dernier, la loi d'urgence sanitaire empêchait les rassemblements de plus de 10 personnes, d'où la mise en place de dispositifs dérogatoires aux réunions présentielle admises par les Pouvoirs publics durant la période, tels que les visioconférences ou les votes à distance. Or, ceux-ci n'étaient pas toujours applicables au sein de notre réseau. Aujourd'hui, il est désormais possible de se réunir à nouveau, moyennant le respect scrupuleux des gestes barrières.

Les Assemblées générales statutaires annuelles étant prévues dans les statuts des Fédérations adoptés par les adhérents, il est donc d'autant plus important de les organiser d'ici la fin de l'année et, de préférence, de manière restreinte. Cela signifie que vous pourriez faire jouer à plein le système des pouvoirs pour n'avoir qu'un nombre limité de participants physiquement présents. Nous vous conseillons également de limiter les débats aux obligations statutaires, telles que le vote des rapports ou le renouvellement du Conseil d'administration. Les décisions initialement mises en débat pourraient ainsi être remises à l'assemblée générale 2021. Nous vous recommandons également, exceptionnellement, de ne pas organiser de repas ni de festivité quelconque par simple mesure de précaution.

Renseignements : Thomas Sénéchal / tsenechal@gmouv.org

Info spéciale pour les participants aux Journées nationales

Tous les participants inscrits aux Journées nationales de Seignosse du 6 au 8 octobre prochain ont reçu un message spécifique leur demandant de communiquer leur jour, lieu et heure d'arrivée, en particulier ceux venant en train ou en avion.

Afin de pouvoir organiser au mieux leur accueil avec la mise en place éventuelle de navettes, la Fédération nationale les remercie de répondre à ce message le plus rapidement possible.

Renseignements : Edlyne Guëi / eguei@gmouv.org



Adhésion

Cartes d'adhérents : les livraisons sont en cours

L'impression des cartes d'adhérents 2021 ayant été faite pendant le mois d'août, les livraisons, en fonction des dates données par les Fédérations départementales, sont donc en cours.

Comme annoncé dans la lettre aux responsables de juillet-août, les cartes d'adhérents 2021 (format carte bancaire - 54 x 85 mm) se présentent en planches de 10 cartes normalisées pré-imprimées et dans un papier de 170g/m² verni au recto.



- Le recto est identique pour tous les adhérents
- Le verso permet la personnalisation par les Fédérations au nom de l'adhérent, de son club et de sa Fédération départementale.

La personnalisation via un masque de saisie

Pour personnaliser les cartes d'adhérents, la Fédération nationale met à votre disposition deux masques de saisie.

1- Pour les fédérations qui ne sont pas intégrées dans SAGA, [le masque de saisie](#) est à disposition dans l'espace Ressources, rubrique outils de gestion.

2- Pour les fédérations qui sont intégrées dans SAGA, un module permet d'éditer directement les planches de cartes.

Toutefois, un masque de saisie est disponible pour les fédérations qui le souhaitent.

Ce module et ce masque de saisie sont accessibles aux administrateurs référents départementaux SAGA.

Renseignements : Denis de Rauglaudre / dderauglaudre@gmouv.org



Pour les Fédérations intégrées dans Saga

Les Fédérations intégrées dans Saga pourront extraire leur fichier pour la personnalisation à partir de la base de données, quelle que soit le mode de personnalisation choisie (par elle-même ou par le biais de l'imprimeur de la Fédération nationale).

Pour les accompagner dans cette procédure qui leur permettra de disposer d'un fichier adapté à l'impression, des séances d'explication par visio-conférence de 30 minutes chacune (webinaire) ont été proposées aux référents Saga. Celles-ci se dérouleront les 22 et 24 septembre, à raison de 4 séances par journée.

Renseignements : Denis de Rauglaudre / dderauglaudre@gmouv.org

Info spéciale livraison !

Les premières livraisons sont prévues à partir du mercredi 9 septembre. Compte-tenu de la nouvelle formule (planches de 10 cartes), le volume est dix fois moins important que les années précédentes. Les planches seront donc livrées, sans conditionnement particulier, et par [Chronopost](#). Il n'y aura donc pas de prise de rendez-vous par le transporteur. Les personnes en charge de réceptionner les livraisons et qui ont communiqué leur numéro de portable recevront un sms leur confirmant le jour de livraison. En cas d'impossibilité, elles pourront choisir un autre jour de livraison sur le site internet de Chronopost.

Renseignements : Brigitte Bidaud / bbidaud@gmouv.org

Spécial Fédération départementale : cartes d'adhérents 2020

Comme chaque année, les Fédérations départementales ont jusqu'au 15 novembre 2020, dernier délai, pour retourner à la Fédération nationale leurs cartes 2020 invendues.

Renseignement : Amélia Gil Amaro / aqilamaro@gmouv.org



Prendre contact avec des associations nouvellement créées

La rentrée de septembre marque aussi le redémarrage, malgré certaines contraintes, du monde associatif, singulièrement dans nos domaines privilégiés du lien social et de la solidarité.

Le début d'année scolaire est traditionnellement propice à la création de nouvelles associations. Aussi, pour vous accompagner dans vos démarches de prospection, le groupe *Développement* de la Fédération nationale vous propose deux outils

1. un modèle de lettre en direction des associations en cours de création, à adapter à votre convenance.
2. Une procédure pas à pas pour récupérer régulièrement sur www.journal-officiel.gouv.fr/associations les associations de votre département nouvellement créées.

Télécharger le [modèle de lettre](#)

Télécharger la [procédure](#)

Renseignements : Raymond Lévy / rlevy@gmouv.org



Communication

Site internet : abonnez-vous et faites abonner à ACTU 2.0



Générations Mouvement

ACTU GM 2.0

Notre site internet est opérationnel maintenant depuis six mois. Il gagne pourtant à être encore mieux connu de nos responsables et de nos adhérents.

Abonnez-vous à la newsletter hebdomadaire Actu 2.0 : vous serez ainsi informé en temps réel des nouvelles actualités mises en ligne. Parlez-en autour de vous : notre activité sera ainsi mieux connue de tous.

Des actualités régulières

En dehors de la trêve du 15 juillet au 15 août, la Fédération nationale a continué à publier, à raison d'une fois par semaine, des brèves.

Certaines vous ont échappé ? Tour d'horizon...

- 10 juillet : [Le lien social, une évidence](#) par Henri Lemoine
- 22 juillet : A propos de la [5^e branche de sécurité sociale](#) dédiée au soutien à l'autonomie (lettre de la Confédération française des retraités présidé par Pierre Erbs, secrétaire nationale de Générations Mouvement à Laurent Vachey chargé de la création de ce 5^e risque)
- 20 août : [Synthèse](#) des contributions apportées au **projet associatif**
- 28 août : la [reprise des activités](#) associatives.

A mettre en signature des courriels

Afin de faire connaître ACTU 2.0, il est possible de rajouter dans sa signature électronique la mention : Pour connaître l'actualité de Générations Mouvement suivie de la bannière



et en créant un lien vers <https://www.generations-mouvement.org/newsletter/>

Renseignements : Denis de Rauglaudre / dderauglaudre@gmouv.org

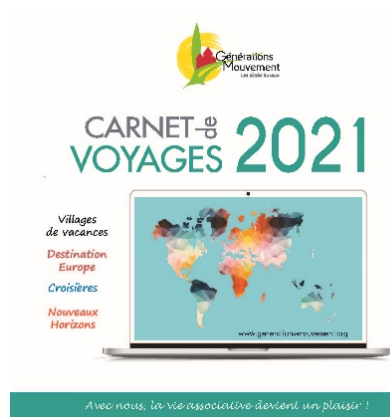


Visio conférence

Certains d'entre vous, avec l'aide de la Fédération nationale, ont organisé durant le confinement des visioconférences, notamment pour leur réunion de Conseil d'administration. La Fédération nationale s'est en effet abonnée à la plateforme GoToMeeting qui est mise à disposition gratuitement des Fédérations départementales et des Unions régionales. Bien entendu, cette mise à disposition doit être prévue en amont et en fonction du calendrier d'utilisation par la Fédération nationale. Elle est également réservée aux réunions importantes que sont les Conseils d'administration.

Renseignements : Denis de Rauglaudre / dderauglaudre@gmouv.org

Carnet de voyages 2021 version numérique



Votre carnet de sorties et de voyages 2021 est sorti, en version numérique uniquement. Il est téléchargeable sur le site www.generations-mouvement.org

Séjours en villages de vacances, croisières, escapades à l'étranger : les propositions sont variées, de qualité et à tous les tarifs.

Ce carnet de voyages 2021 a pu être publié grâce à l'engagement de nos partenaires touristiques qui ont créé

des offres adaptées et souscrit des insertions publicitaires.

Nous les remercions pour leur fidélité.

Renseignements : Michel Wasserfal / mwasserfal@gmouv.org



Concours Générations Mouvement



Générations actions 2021 : participez nombreux !

Le concours *Générations actions*, organisé en partenariat avec la Mutualité sociale agricole, est renouvelé pour 2021. Celui-ci comprendra deux concours : l'un pour les clubs et les associations locales, l'autre pour les fédérations départementales et les unions régionales.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 15 janvier 2021.

Les règlements et les dossiers de candidature sont téléchargeables également sur www.generations-mouvement.org, espace Ressources, rubrique Activité.

Pour les clubs : [règlement](#) et [dossiers de candidature](#)

Pour les fédérations départementales et les unions régionales : [règlement](#) et [dossiers de candidature](#)

Renseignements : Brigitte Bidaud / bbidaud@gmouv.org

Concours photo 2020 : résultats du vote des délégués

Après le vote des internautes, le vote des délégués à l'Assemblée générale a eu lieu.

Bravo aux trois premiers lauréats :

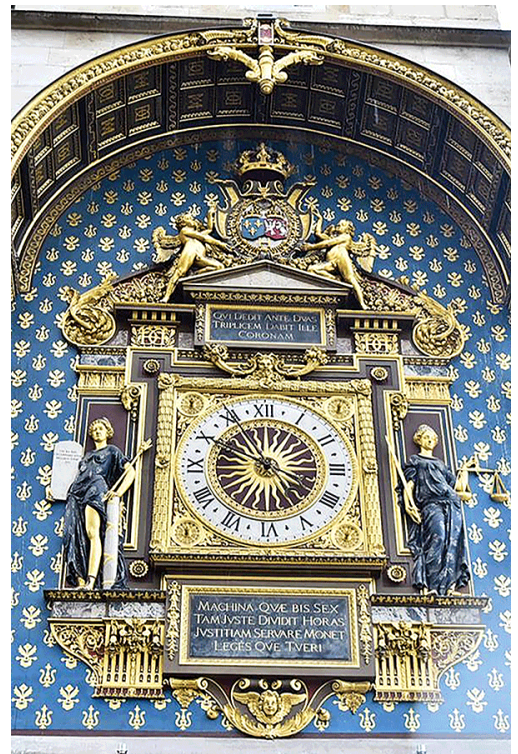
1. Jean-Paul Girard (Alpes-Maritimes) pour l'horloge astronomique de Prague
2. Jean-Paul Clavault (Haute-Vienne) pour l'horloge de la Rochelle
3. Denis Fatout (Manche) pour l'horloge de la Conciergerie de Paris



1^{er}



2^e



3^e

Sélection de photos du concours 2020

Concours photos 2021

Dès maintenant, participez au concours 2021 et faites connaître à vos adhérents le thème et le règlement : *Monuments commémoratifs et statues remarquables !*

L'affiche, le règlement et le [formulaire de saisie](#) pour participer sont disponibles sur www.generations-mouvement.org, espace Ressources, rubrique Concours et manifestations.

Téléchargez l'[affiche 2021](#)

Téléchargez le [règlement 2021](#)

Renseignements : Sophie Barny / sbarny@gmouv.org





Formation



Prenez connaissance du catalogue des formations 2021 !

Le catalogue de formation 2021 est maintenant en ligne, consultable et téléchargeable sur le site de l'IFRA <https://www.ifra-gm.org/catalogue/>

Vous y trouverez de nombreuses nouveautés !

Les animateurs de l'IFRA se déplacent dans le lieu de votre choix, la condition étant que vous réunissiez un minimum de 12 personnes (40 pour des formations clubs), soit au niveau départemental, soit au niveau régional.

Afin de planifier au mieux ces formations au niveau de votre fédération départementale ou de votre union régionale et d'en prévoir le budget pour l'exercice 2021, **faites connaître vos besoins en formation** en renseignant le formulaire ici : <https://www.ifra-gm.org/inscriptions/>, **avant le 30 novembre 2020**.

Attention : vous devez dorénavant nous retourner autant de formulaires que vous souhaitez de formations. Pour vos formations départementales, régionales ou destinées à vos clubs et associations, cliquez sur « *formations en groupe* », pour les formations individuelles, cliquez sur « *formations individuelles* ».

Vos réponses nous permettent également de présenter une demande de subvention adaptée au ministère de la Jeunesse et de la Vie associative.

Renseignements : Raymond Lévy / rlevy@gmouv.org





Partenariats



En forme avec Siel Bleu

Notre partenariat avec Siel Bleu est toujours d'actualité et la période pertinente pour reprendre une activité physique adaptée, notamment en extérieur pour profiter des beaux jours automnaux et préserver la santé de nos adhérents.

- Pour connaître le [protocole sanitaire](#) de Siel Bleu
- Pour connaître les dispositions gouvernementales <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14129>

Renseignements : www.sielbleu.org



Remise accordée sur les forfaits annuels

Les associations ayant souscrit un forfait annuel auprès de la Sacem (par exemple pour un cours de danse hebdomadaire) peuvent bénéficier, compte-tenu de l'arrêt de l'activité pendant la crise sanitaire, d'un avoir pour la période du 1er mars au 30 juin, soit un crédit de 33 % sur le montant de leurs droits d'auteur.

Pour en bénéficier, sauf si cela a été fait automatiquement, il convient d'envoyer un courriel à la délégation régionale de la Sacem dont dépend l'association, en précisant l'activité concernée, sa suspension pendant la crise sanitaire, le numéro de client et le numéro de contrat. En effet, dans le contexte de la crise sanitaire que nous connaissons, la Sacem, bien qu'elle-même fortement impactée, a tenu à se montrer solidaire de ses clients. Les modalités de ce crédit varient selon le type d'activité concerné et les dispositions gouvernementales correspondantes.

Renseignements : votre délégation régionale.

www.sacem.fr